

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

N° 67-2024

Objet : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif 2024, qui s'élèvent à 2 643 720,79 € (non compris le chapitre 16 : « remboursement d'emprunt »),

Vu l'avis favorable du comptable en date du 04 décembre 2024,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 09 décembre 2024,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la possibilité d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent,

Considérant que les crédits ouverts pour l'exercice 2024 en section d'investissement se répartissent ainsi :

Imputation	Désignation	Rappel du budget 2024 (BP uniquement)	Montant autorisé avant vote du BP (maximum 25 %)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (Etudes, logiciels, ...)			
2031	Frais d'étude	558 662,54 €	139 665,64 €
2051	Concessions et droit similaire	30 000 €	7 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles (matériels divers)			
21351	Installation générales, agencements, aménagement des constructions	1 002 000,00 €	250 500,00 €
21838	Matériel informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
21848	Mobilier	5 000,00 €	1 250,00 €
2158	Matériel et outillage	12 000,00 €	3 000,00 €
21534	Réseaux d'électrification	70 000,00 €	17 500,00 €
23 - Immobilisations en cours (Travaux)			
2313	Travaux	1 998 826,63 €	499 706,66 €
2315	Installation, Matériel et outillage technique	723 044,90 €	180 761,23 €

Suite de la délibération N° 67-2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2024.

Article 2 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 19 décembre 2024.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.



Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Madame SAUVIGNON.

Etait absente excusée : Madame GIRAUD.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **4**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 20 novembre 2024.